



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mil vingt et un, le quatorze avril, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes de SAINT DENIS LES REBAIS, sous la présidence de Monsieur Raymond LE CORRE, Maire.

Présents : Raymond LE CORRE - Didier LAPLAIGE - Hélène CATHALIFAUD – Francis ANCELLE – Aurélie VERON – Sébastien RAHAULT - - Anne CHAIN-LARCHE - Marie-Louise DAUPHANT - Karine VITALI - Corinne PROFIT

Absents excusés : David PEREIRA TIMOTEO - Benjamin TILLIET- Alain STORME- Véronique LEVEQUE - Jean- Pierre TARENTO

Calcul du quorum : M. le Maire constate que le quorum est atteint, déclare l'assemblée en mesure de délibérer valablement et ouvre la séance.

Recensement des pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Marie-Louise DAUPHANT

Procès-verbal : Le conseil municipal adopte et signe le procès-verbal de la précédente réunion qui n'appelle pas d'observation.

- **APPROUVE** les comptes de gestion et les comptes administratifs de l'exercice 2020 qui laissent apparaître les résultats suivants :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Excédent de Fonctionnement... | 435 274,03 € |
| Déficit d'Investissement..... | 41 202,42 € |
- **DECIDE** d'affecter au budget 2021, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2020 de la façon suivante :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de :

| | |
|--|-------------|
| | 41 202,42 € |
|--|-------------|
 - le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté »

| | |
|--|--------------|
| | 394 071,61 € |
|--|--------------|
- **VOTE** les taux des taxes directes locales pour 2021, comme suit Taxe Foncière (bâti) 32,19 % et Taxe Foncière (non bâti) 34,11 %
- **VOTE**, le budget primitif 2021 par nature et par chapitre qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 880 385 € en section de Fonctionnement et 991 034 € en section d'Investissement.
- **VOTE**, les subventions 2021 pour un montant de 3 500 € au CCAS et 5 980 € à diverses associations.
- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Bouleurs, Choisy en Brie, Vaucourtois, Montenils et Lescherolles au Syndicat mixte d'Etudes et de Préfiguration du projet de Parc Naturel régional de la Brie et des Deux Morin,
- **ACCEPTE** les termes de l'avenant n°1 à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec le préfet de Seine et Marne, représentant l'Etat à cet effet.
- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Saint-Pierre-lès-Nemours, Montereau-Fault-Yonne et Fontenay-Trésigny au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne).
- **FIXE** dans les limites prévues par les textes réglementaires, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables au personnel de la collectivité relative aux heures supplémentaires.
- **DECIDE** de renouveler, pour un an à compter du 1^{er} janvier 2021, la convention passée avec le Syndicat de Secrétariat de la Vallée du Petit Morin relative à l'instruction des demandes d'autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol et reconduite tacitement pour une durée maximum de 3 ans.
- **DECIDE** de verser la somme de 500 € au Syndicat Intercommunal de la région de Rebaix pour le service de Secrétariat.

Le Maire,

Raymond LE CORRE